

absolue d'infaillibilité, à moins qu'on ne dise que sa prière n'a pas été exaucée : ce qui serait un blasphème.

Telle est la deuxième promesse d'infaillibilité. Voyons avec quelle magnificence elle a été accomplie.

§ III

TROISIÈME ARGUMENT.

“ Pasce agnos meos ; — Pasce oves meas (13). ”

Le Divin Maître, ressuscité d'entre les morts, va retourner à son Père. Il est temps qu'il donne l'institution définitive à ce chef visible qu'il prépare à son Eglise depuis trois années ; et, comme les dons de Dieu sont sans repentance, Pierre, malgré son triple reniement, sera investi de la prérogative sublime, qui lui a été plusieurs fois promise. Mais, de même qu'un acte héroïque de foi l'avait rendu digne d'être établi le Roc inébranlable de l'Eglise, de même une triple protestation d'amour, et d'un amour plus grand que celui des autres apôtres, doit le préparer à devenir le Pasteur du troupeau de Jésus-Christ.

Ce titre de Pasteur dans la sainte Écriture, et même dans les anciens auteurs profanes, signifie l'autorité royale dans la plénitude de sa juridiction, mais aussi dans l'accomplissement affectueux et dévoué de ses obligations. Homère donne aux rois le titre de *pasteurs des peuples*. Le roi David est désigné comme le pasteur d'Israël : *pavit eos in innocentia cordis sui* (14) ; les âmes fidèles à Dieu sont appelées *oves pascuæ ejus* (15). Ainsi donc, paître les brebis signifie non seulement les conduire aux pâturages et les en ramener, ce que peut faire un mercenaire, mais encore les surveiller avec amour, les

(13) S. Jean, XXI, 15-17. (14) Ps. LXXVII, 18. (15) Ps. XCIX, 4.